TAXE SPÉCIALE SUR CERTAINS VÉHICULES ROUTIERS

(Décret n° 70-1285 du 23 décembre 1970 modifié)

DÉCLARATION EN LIGNE - ATTESTATION D'ENREGISTREMENT D'UN VÉHICULE
N° 1861292 DU **07/10/2019** - PAR SNDFR - SECTION REDEVABLE 2

ATTESTATION VALABLE SOUS RÉSERVE D'ENREGISTREMENT DANS LE SYSTÈME INFORMATIQUE DOUANIER

VÉHICULE :

N° D'IMMATRICULATION : DN764TY

Date du certificat d'immatriculation : **01/10/2019**

Numéro de série : **VF622GVA000152260**

Type : **Ensemble articulé** PTRA : **44 000** kg

Ensembles articulés : voir conditions au verso

Nombre d'essieux total: **5**

Suspension de l'essieu moteur : **Pneumatique**

Conditions particulières de circulation : **Néant**

LE REDEVABLE :

LOCABLUE
ROUTE DE DIGOIN
71130 GUEUGNON
N° INSEE : 50471517800027
EST : **PROPRIÉTAIRE** DU VÉHICULE

OBSERVATIONS :

Tout changement concernant les éléments repris ci-dessus doit être signalé au service suivant :
Service national douanier de la fiscalité routière (SNDFR)
CS 51082
57036 METZ Cedex 01
Téléphone 09 70 27 82 00
sndfr-metz@douane.finances.gouv.fr

DOCUMENT À IMPRIMER ET CONSERVER EN PERMANENCE À BORD DU VÉHICULE

À PRÉSENTER EN CAS DE CONTRÔLE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre la gestion automatisée du recouvrement de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers. Les destinataires des données sont les agents habilités du service national douanier de la fiscalité routière, des recettes régionales et des services centraux de la direction générale des douanes et des droits indirects. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service national douanier de la fiscalité routière.

Ensembles articulés

Pour qu'un tracteur soit utilisé pour tracter des semi-remorques de caractéristiques différentes, l'ensemble articulé doit avoir été déclaré sur la configuration au tarif le plus élevé conformément au tableau ci-dessous :

Caractéristiques de l'ensemble articulé déclaré (nombre d'essieux de la semi-remorque, PTRA du tracteur)		**Configurations couvertes par la déclaration**
1 essieu	PTRA ≥ 20 t	2 essieux, PTRA < 27 t
2 essieux	PTRA < 27 t	1 essieu, PTRA < 20 t
	PTRA ≥ 27 t	1 essieu, PTRA ≥ 12 t
	33 t ≤ PTRA < 39 t, suspension pneumatique	3 essieux, PTRA < 38 t suspension pneumatique
	33 t ≤ PTRA < 39 t, suspension non pneumatique	3 essieux PTRA ≥ 12 t, suspension non pneumatique
	PTRA > 39 t	3 essieux, PTRA ≥ 12 t
3 essieux	PTRA ≥ 12 t	1 essieu, PTRA ≥ 12 t
	PTRA < 33 t	2 essieux, PTRA < 33 t

En application du tarif de la TSVR au 1er juillet 2016.